

Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil Municipal du 1er juin 2010

PRESENTS: Mme Y. FOLLIARD, maire, Mme F. RONXIN, MM. M PICHARD, B. BOSCHET, D. CHAUMORCEL, adjoints. Mmes E. CHENAIS, H. LE BRIS, Y. MOREUL, M. PICARD-SAUVAGE. MM. F DINEL, M. GASTARD, P LE BEAU, J-Y LIMOUX, C. MARION, C. ROBIN, M. SIMONNEAU D. VASSEL.

Absent : M. RAULET

Monsieur Pierre LE BEAU a été élu secrétaire de séance

Subventions Complémentaires aux associations

Le maire fait savoir que certaines subventions n'ont pas été attribuées à quelques associations. Le Conseil municipal décide le montant à attribuer aux associations suivantes :

Association de chasse	385 €
Association Oxygène	150 €
Subventions aux collèges (séjours linguistiques)	600 €
M.F.R Loudéac (1 apprenti)	34 €
B.T.P. Formation – Vannes (1 apprenti)	34 €
Métairie Animation	150 €
	1 353 €

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif 2010, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits :

+ Article 6574 : + 1 353 €

- Chapitre 022 : - 1 353 €

Le maire est autorisé à mandater les subventions.

Renouvellement de l'ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole

Le Conseil municipal décide de conserver l'ouverture de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Morbihan dans les conditions ci-après définies :

- - montant : 150 000 €- durée : 1 an renouvelable - taux : Euribor 3 mois moyenné + 0,50 %
commission d'engagement : néant - frais de mise en place : 50 € parts sociales : néant

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention et à procéder, sans autre délibération, aux versements et remboursement de fonds prévus dans les conditions d'ouverture de crédit du Crédit Agricole.

Personnel communal Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2010

La délibération en date du 10 janvier 2010 est rapportée.

Le maire fait savoir qu'il y a lieu de revoir le tableau des effectifs du personnel communal au niveau des services techniques. Une réorganisation du service a été faite suite à la mise en disponibilité de l'agent titulaire du poste " d'agent de maîtrise principal "

Le Conseil décide :

- La suppression du poste d'agent de maîtrise principal
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} juillet 2010 s'établira comme suit :

- - 1 attaché territorial
- - 1 adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- - 1 adjoint administratif territorial 1^{ère} classe
- - 1 adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe
- - 2 adjoints techniques territoriaux 2^{ème} classe à temps complet
- - 1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet (24 h semaine)
- - 1 adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (27 h semaine)
- - 1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet (14 h semaine)
- - 1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet (9 h 50 semaine)
- - 1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet (22 h semaine)

Occupation du domaine public communal : Réglementation pose de buses, puisard, ...

Les personnes doivent faire leur demande d'autorisation en mairie. La pose sera toujours exécutée par les Services techniques communaux mais les interventions seront regroupées et non plus au cas par cas. Tarifs des puisards (**si pose sur domaine privé**) en béton : 40 €- en fonte : 100 €

Changement des panneaux d'entrée dans l'agglomération

Le Conseil municipal prend acte de la fourniture et la pose des panneaux écrit en français et breton sur la Commune. Le Conseil, à une large majorité (12 contre), fait remarquer que nous sommes plus en pays Gallo et regrette cette décision.

Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels Géosphère Cadastre

Accord pour 3 ans pour un montant de 492,66 € annuel

Jury d'Assises : tirage au sort

Le Conseil municipal a procédé au tirage au sort de 3 personnes en vue de dresser la liste préparatoire des jurés conformément à l'arrêté préfectoral. Il s'agit de :

- Madame Louise PORTIER, Bilhaut
- Madame Denise JACOPIN, Couesquellan
- Madame Christine POIRIER, le Plessis Clouet

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust : approbation du périmètre et des statuts

Approbation du périmètre – report de la décision car il manque des informations. Report au prochain Conseil décision avant mi-juillet 2010 sinon adhésion d'office

Installation classée SCEA du MINERAIE à GOMENE (22)

Madame FOLLIARD informe le Conseil qu'une enquête publique a lieu du 27 AVRIL 2010 AU 27 MAI 2010 inclus à la mairie de GOMENE (22) sur la demande présentée par la SCEA du Mineraie sise à "Cantenouët" en Gomené en vue de la restructuration externe d'un élevage

autorisé pour 1 357 places animaux-équivalents afin de créer un site de naissage collectif suite au regroupement du cheptel reproducteur (le poste sevrage et l'engraissement seront transférés vers la SCEALA HOUSSAYE à Merdrignac (22) soit un élevage après travaux de 2 329 places animaux équivalents, 360 places maternisé, 1 959 places gestantes-verraterie, 10 places quarantaine infirmerie avec mise à jour du plan d'épandage ainsi que la construction d'un bâtiment verraterie-gestante, d'une maternité, de locaux techniques avec un couloir de jonction et d'une pré-fosse de pompage.

Cet élevage est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Le Conseil municipal émet un avis favorable, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Droit de préemption urbain Rue de la Croix Verte

Monsieur Marcel Simonneau ne participe pas au débat.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la Commune sur l'immeuble cadastré section AB n° 124. Cet immeuble est situé 7 rue de la Croix Verte et mis en vente par Mr et Mme Marcel SIMONNEAU.